

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE
Comme partout dans le pays, nous avons vécu un moment de mémoire partagée, avec nos anciens et notre jeunesse, pour ne jamais oublier l'horreur de la guerre et ce que nous devons aux millions de combattants morts pour la France.



2 NOUVEAUX PRÉSIDENTS DE CLUB

Désormais, c'est Christina CAMIER ① qui sera la nouvelle présidente du Vélo Club et Cyril DAYAUX ② qui présidera le club de foot.

RECENSEMENT MILITAIRE : UNE OBLIGATION DÈS 16 ANS

Tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel. Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire ou dans les trois mois suivants. A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC). Cette attestation sera réclamée, notamment, lors de l'inscription de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Cette démarche permet également l'insertion systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

APPEL CIVIQUE

Les personnes qui arrivent dans la commune sont priés de se faire connaître en mairie, s'inscrire sur les listes électorales. Celles qui quittent la commune doivent aussi se faire connaître et penser à s'inscrire sur la liste électorale de leur nouvelle commune.

PERMIS DE CONDUIRE / CARTE GRISE

Dans le cadre de la réforme de la délivrance des titres, le dépôt des dossiers de Permis de conduire et de Cartes grises n'est plus possible à la préfecture. Les demandes seront désormais réalisées par voie dématérialisée sur le site www.ants.gouv.fr ou auprès des professionnels de l'automobile agréés pour les cartes grises.



PACS, DÉSORMAIS EN MAIRIE

L'enregistrement des Pactes civils de solidarité (Pacs) sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice.

VOTRE MAIRIE

Lundi : 10h à 12h et 15h30 à 17h30

Mardi et jeudi : 15h30 à 17h30

Mercredi : 10h à 12h

Vendredi : 10h à 12h et 15h30 à 17h30

Tél : 02 32 57 31 25 (de 10h à 12h)

mairie.routot@wanadoo.fr

www.routot.fr



BIEN VIVRE À ROUTOT

Tirage : 800 exemplaires

Rédacteur : Yann LOLLIER

Réalisation : NOTA BENE 06 15 14 45 67

www.communication-normandie.fr

Festivités de fin d'année JOLI SUCCÈS POUR LE MARCHÉ DE NOËL

Le premier week-end de décembre a marqué le lancement des festivités de fin d'année avec le marché de Noël. Le comité des fêtes de Routot, à l'origine de la manifestation s'est mis en quatre pour proposer des stands variés : idées cadeaux, déco, produits du terroir... sans oublier les crêpes, le vin chaud et le Père Noël !



Téléthon 2017 ROUTOT SOUS LES FEUX DE LA RAMPE



Avec 31 200 € récoltés l'année dernière, Routot et les 11 autres communes partenaires ont obtenu le meilleur résultat du département et ainsi piqué la curiosité de France Télévision. Cette année, la chaîne nationale a donc tenu à être présente pour suivre les animations et les défis concoctés par nos bénévoles. Les animateurs télé n'ont pas été déçus, puisqu'une fois encore votre générosité a été au rendez-vous. En effet, en attendant les chiffres définitifs mi-janvier, une première estimation porte les dons à 21 000 € dont 4 200 € rien que pour Routot. Bravo à tous et à l'année prochaine !



Événement

LA MÉDIATHÈQUE PRÉPARE SON ANNIVERSAIRE

■ Il y a 5 ans, la médiathèque voyait le jour. Depuis, les animations n'ont cessé de se succéder. Mais cette fois, pour fêter l'événement. Monsieur le Maire, son conseil municipal et Laurence Martin, la responsable de la médiathèque ont fait appel à la Cie des 3 Gros pour mettre en scène une balade théâtralisée adaptée du recueil de poésies, d'articles et de graphismes de Jacques Hyacinthe Paumier. L'originalité du projet tient au fait que les routotois y sont intégrés en tant que comédiens. Ainsi, de nombreux habitants ont manifesté le désir de participer à cette belle aventure. Tous les rôles sont désormais attribués, les répétitions ont commencé et déjà le spectacle prévu pour cet été prend forme. Rendez-vous les 27-28-29 Juillet et 3-4-5 Août 2018 !

■ En parallèle, les élèves de l'école de Routot (classes de Mme Ségard, Mme Bunel et M Mahieu), au coté de la médiathèque et de cette même compagnie sont actuellement dans l'écriture d'une pièce de théâtre dans laquelle ils joueront, ils chanteront et réaliseront tout le décor. Il sera question d'école, de Jacques Hyacinthe Paumier, de Routot... Rendez-vous le 20 avril à la salle des fêtes de Routot pour la représentation !

LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUMOIS SEINE

La communauté de communes Roumois Seine a pour mission d'offrir aux populations des services de proximité de qualité. Voici un tour d'horizon des contacts pratiques qui pourront vous accompagner au quotidien :

- **PETITE ENFANCE** : Stéphanie LEMAIRE : s.lemaire@roumoiseine.fr - Tél. 02 35 87 35 57
- **ENFANCE** : Jérôme DEMAREST : j.demarest@roumoiseine.fr - Tél. 02 32 57 52 02
- **SEGOLÈNE LENOEL** 02 32 20 62 16 (directrice du site de Routot)
- **JEUNESSE** : Albin CHED'HOMME : a.chedhomme@roumoiseine.fr - Tél. 02 32 57 52 02
- **AIDE A DOMICILE** : Marie ROMAIN : mc.romain@roumoiseine.fr - Tél. 02 32 57 95 28
- **RESIDENCE AUTONOMIE PERSONNES AGEES JEAN GUENIER** (Grand-Bourgheroulde) : Marie GELARD : m.gelard@roumoiseine.fr - Tél. 02 35 87 57 26
- **SPORTS / VIE ASSOCIATIVE** : Yann DUPUY : y.dupuy@roumoiseine.fr - Tél. 02 32 35 61 69
- **VIE ASSOCIATIVE** : Frédéric PIERRE : f.pierre@roumoiseine.fr - Tél. 02 32 35 81 69
- **ÉVÉNEMENTS / ÉQUIPEMENTS** : Thomas LAFFONT : t.laffont@roumoiseine.fr - Tél. 02 32 35 81 59
- **TRANSPORTS SCOLAIRES** : Marie-Laure BENOIT : transport@roumoiseine.fr - Tél. 02 35 87 03 57
- **SERVICES TECHNIQUES** : Jean-Luc DELUGAN : jl.delugan@roumoiseine.fr - Tél. 02 35 87 63 42
- **BATIMENTS** : Annabelle Beaumesnil : a.beaumesnil@roumoiseine.fr - Tél. 02 35 87 63 42
- **VOIRIE** : Jean-Pierre FAUCON : jp.faucon@roumoiseine.fr - Tél. 02 35 87 63 42
- **RUISSELLEMENT / DECHETS** : Thomas FAUCON : t.faucon@roumoiseine.fr - Tél. 02 35 87 63 42
- **ASSAINISSEMENT** : Sylvain MARC : s.marc@roumoiseine.fr - Tél. 02 35 87 63 42
- **AMENAGEMENT / DÉVELOPPEMENT** : Cyrille MANSOUR : c.mansour@roumoiseine.fr - Tél. 02 35 77 37 37
- **URBANISME / HABITAT** : Caroline LEHOUX : c.lehoux@roumoiseine.fr - Tél. 02 35 77 37 37
- **DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Séverine CLAEYS : s.claeys@roumoiseine.fr - Tél. 02 35 77 37 37
- **TOURISME / ANIMATION LOCALE** : Clothilde MORISSET : c.morisset@roumoiseine.fr - Tél. 02 35 77 37 37

Bien vivre à Routot



La nouvelle de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% voire 100% des foyers français est bien évidemment une bonne nouvelle pour les contribuables. Néanmoins, cette mesure a de quoi inquiéter les communes comme la nôtre. En effet, les compensations qui existent déjà pour les ménages exonérés ont diminué au fil du temps. Il paraît donc difficile d'obtenir des contreparties pour cette fois-ci. Dès lors, nous devrons composer avec un budget largement amputé. Du côté du fonctionnement, la commune devra également faire face à la suppression à plus ou moins courts termes du financement des emplois aidés. Il semble donc que les petites communes comme la nôtre doivent désormais trouver des solutions miracles pour mener à bien des projets ambitieux ou maintenir les services publics tels que nous les connaissons à Routot.

Bien à vous,
Bernard Vincent, Maire de Routot



VENDREDI 22 DÉCEMBRE À 20H30
CONCERT DE NOËL À LA MÉDIATHÈQUE

DU 18 DÉCEMBRE AU 7 JANVIER
PATINOIRE

Consultez les horaires sur le site de la commune

VENDREDI 5 JANVIER À 19H
VŒUX DU MAIRE À LA MAIRIE

Bernard Vincent vous convie à la cérémonie des vœux. Cette soirée sera également l'occasion d'exposer les projets de l'année 2018 et de partager le verre de l'amitié.

SAMEDI 10 MARS À PARTIR DE 10H
FOIRE FLEURIE

Pour l'édition 2018, c'est la filière lait qui sera à l'honneur, sans oublier les concours de bovins, chevaux, ânes et agneaux, mais aussi le marché fermier, l'exposition de matériel agricole, le battage à l'ancienne et beaucoup d'autres animations avec l'association l'EPI.

DEUX NOUVELLES AGENCES IMMOBILIÈRES

Le cercle des commerces routotois s'est agrandi avec deux agences immobilières :

■ OPTIMHOME IMMOBILIER

Caroline MARIN - 06 11 30 40 56

caroline.marin@optimhome.com
www.marin.optimhome.com

■ ROUTOT IMMOBILIER

Succursale de Bourg-Achard Immobilier

Jean-Luc JOLLIVE - Michael MORENO
28 rue du GI de Gaulle à Routot
02 32 20 19 82



AGENDA

Économie locale NOS COMMERÇANTS S'UNISSENT

Avec la montée en puissance du e-commerce, les magasins de proximité sont fragilisés. C'est pourquoi, les commerçants et artisans de Routot ont décidé de réagir en relançant l'union commerciale, en sommeil depuis une dizaine d'années. "Notre association "Routot à l'Eure du shopping" compte déjà 27 membres. Elle nous permet d'échanger nos points de vue et de mettre en place des actions pour faire consommer davantage sur Routot", souligne M. Bourgeois, le Président. Et les choses n'ont pas trainé. Déjà, une tombola avec plus de 2500 € de lots est en cours. Le principe est simple. Il vous suffit de faire tamponner une carte dans 5 magasins différents jusqu'au 22 décembre (1 tampon pour 15 € d'achat). N'hésitez pas à faire vos emplettes de Noël à Routot, vous aurez peut-être la chance de gagner un I Pad, un overboard, un cookeo, un dîner au restaurant... ou encore des bons d'achat. Le tirage au sort et la remise des lots aura lieu le 22 décembre à 18h30 à l'Auberge de l'Ecurie.

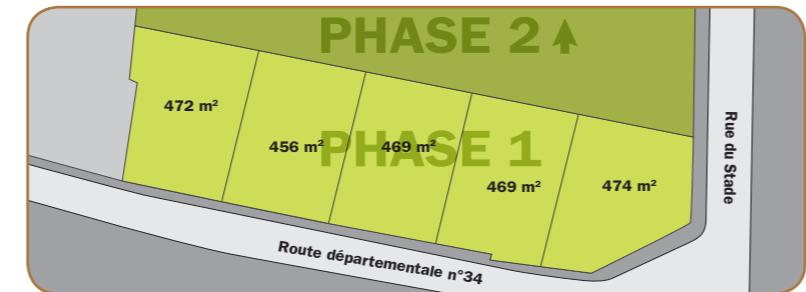
A noter que la commune subventionne l'association à hauteur de 1500 €. Elle finance également la musique de Noël dans le bourg et les annonces publicitaires jusqu'au 8 janvier.



De gauche à droite :
Mme Bellet vice présidente (La Maison du Père Tranquille)
Mme Prevel vice secrétaire (Isa fleurs)
M. Vivien secrétaire (Ceasar Pizza)
M. Bourgeois président (L'Auberge de l'Ecurie)
M. Lemieux trésorier (Depan Lemieux)

Urbanisme

LE NOUVEAU LOTISSEMENT DURAMÉ DANS LES START'IN BLOCKS !



Depuis de nombreuses années, la municipalité s'interroge sur le devenir du terrain situé à côté des cours de tennis. De nombreuses idées ont été avancées et finalement c'est la création d'un nouveau lotissement qui a remporté tous les suffrages. Cette opération a pour objectif d'optimiser une parcelle particulièrement bien située car proche du bourg. Elle permettra en parallèle d'accueillir de jeunes ménages afin d'assurer les effectifs de notre école et du collège. Pour l'heure, 5 terrains de 460 m² environ sont d'ores et déjà proposés à la vente au prix de 47 000 €. Une deuxième phase avec 11 terrains de 750 m² au prix de 51 000 € à 55 000 € sera accessible dès l'achèvement la viabilisation et de la voirie permettant de les desservir.

Renseignements en mairie auprès de Mme Portal.



INCENDIE, VOIRIE... LE POINT SUR LA SÉCURITÉ

■ Au regard des travaux engagés par le SERPN sur le réseau d'eau potable de la rue des Lauriers (dont l'enrobé sera refait prochainement par la CDC), la commune a décidé de mettre en place une nouvelle borne à incendie, après celles de la rue des Criquets et de la gendarmerie. En effet, il est désormais de la responsabilité des communes de veiller au bon fonctionnement et à la suffisance du système de lutte contre les incendies. Dans ce cadre, Routot a signé une convention avec le SERPN afin d'établir un état des lieux en 2018.

■ Au niveau de la voirie, ce sont deux ralentisseurs qui ont été installés aux entrées de ville, rues Collignon et Abbé Clément. Ces aménagements font suite à la vitesse excessive de certains automobilistes sur ces deux axes. Un fait qui avait déjà nécessité la pose d'un radar pédagogique en début d'année.



EDITO

Ordures ménagères / Tri sélectif

FOCUS SUR NOS DÉCHETS

Chaque habitant génère en moyenne 665 kg de déchets par an. Au regard du coût de traitement et de l'impact environnemental, la valorisation de nos ordures ménagères est devenue indispensable. Dès lors, chacun d'entre nous est invité à limiter ses déchets et à jouer le jeu du tri sélectif afin de contribuer à la maîtrise de la taxe d'ordures ménagères.

Voici donc quelques clés pour adopter les bons comportements !

DOSSIER

DISTRIBUTION DE CONTENEURS INDIVIDUELS POUR VOS ORDURES MÉNAGÈRES

Fini les sacs poubelle à même le sol, fini les sacs éventrés par les animaux errants déversant les détritus sur les trottoirs, fini les mauvaises odeurs... Depuis le début de l'année, la communauté de communes a lancé une opération visant à équiper chaque foyer d'un conteneur individuel à ordures ménagères. Aujourd'hui, il reste sur la commune de Routot 400 conteneurs à distribuer. Si vous n'avez pas encore le vôtre, pensez donc à le récupérer vendredi 29 décembre de 16h à 18h au 2 rue de Brotonne (ancienne graineterie). Après cette dernière permanence, vous devrez aller à la CDC pour récupérer votre conteneur !

QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS MÉNAGERS ?



Une fois collectées, vos déchets ménagers non recyclables sont déversés au centre d'enfouissement de Malleville-sur-le-Bec, le CETRAVAL.

Un compacteur de 40 tonnes les répartit en couches tout en les compactant pour atteindre une densité de 1,1 tonne par m³.

Pour réduire la zone d'enfouissement et la production d'odeurs, des drains sont disposés tous les 3 mètres pour récupérer le lixiviat et le biogaz, produits par les déchets. Depuis juillet 2016, ce biogaz issu de la décomposition des déchets est utilisé pour produire de l'électricité et de la chaleur. Ce procédé permet de percevoir des recettes tirées de la vente de l'électricité et surtout de diminuer de moitié une taxe sur chaque tonne entrante sur le CETRAVAL !

LE TRI SÉLECTIF ÉVOLUE POUR LES PAPIERS ET LES CARTONNETTES

Depuis le mois de novembre, tous les papiers et cartonnettes sont désormais à trier en apport volontaire, dans la même colonne. En les retirant du bac ou du sac jaune, ils sont préservés des souillures (salis par les jus et sauces restant souvent dans les boîtes de conserve, les bouteilles et les briques alimentaires) et ainsi mieux recyclés. Par contre, les briques alimentaires restent dans le bac / sac jaune. En effet, elles sont composées de 3 matériaux : carton, plastique et aluminium. Elles se recyclent donc différemment des cartonnettes. De plus, elles ont contenu des jus de fruits ou du lait qui risquent de souiller les papiers et cartonnettes. Les gros cartons, quant à eux sont toujours à trier en déchetterie dans une benne dédiée ou dans des conteneurs spécifiques. Ils ne sont pas considérés comme des cartonnettes.



POINT D'APPORT VOLONTAIRE : RESPECTONS LES LIEUX !

Le point d'apport volontaire est souvent mis à mal par certains utilisateurs. Nous vous rappelons qu'il est exclusivement réservé au tri sélectif, qui rappelons-le génère 55 emplois sur la région. Respectons ce site, c'est un lieu de travail.

N'oublions pas que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Pensez donc au compostage, au stop pub, à éviter le gaspillage alimentaire...



Le tri des papiers et cartonnettes évolue ! Désormais, je les dépose ensemble dans la colonne d'apport volontaire de la commune.

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES, EMBALLAGES EN MÉTAL



TOUS LES PAPIERS ET CARTONNETTES



BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE



Sac ou bac jaune



Colonne d'apport volontaire

www.sdomode.fr

www.consignesdetri.fr